

**EXTRAIT DU REGISTRE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE D'ECHANDELYS**

Séance du 5 Août 2015



L'an deux mil quinze et le cinq du mois d'Août à dix-huit heures, le Conseil municipal régulièrement convoqué en séance ordinaire le trente juillet s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michelle DUTOUR, Maire.

Présents : DUTOUR M., SIMONDET J.C., HEUX C., LASSAIGNE J.F., LEJEUNE D., SPADACCINI C., RECOQUE P., DUTOUR V., BERRARD E. VAN DEN BERG H.

Absents représentés : RENAUDIAS Y. Représentée par RECOQUE Patrick

Absent : néant

Monsieur HEUX Christian a été désigné comme secrétaire

Objet : RELAIS DE LA FONTAINE

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'elle a reçu une lettre recommandée avec accusé réception de Madame Karima ZANOUNE, gérante du Relais de la Fontaine, l'informant de son intention de mettre un terme à la location gérance de l'hôtel-bar-restaurant le Relais de la Fontaine à compter du 1^{er} novembre. Elle sollicite la suspension des loyers de l'appartement et du commerce à compter du 1^{er} août afin de la dédommager des aménagements réalisés dans le bâtiment et de la baisse notoire de son chiffre d'affaire. Madame le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur cette demande.

Elle précise également qu'il va falloir faire paraître des annonces afin de recruter de nouveaux gérants et qu'une commission sera mise en place pour étudier les candidatures.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

*** à l'unanimité des présents :**

- prend acte de du départ de MME Karima ZANOUNE le 1^{er} novembre 2015.
- charge Madame le Maire d'entreprendre les démarches nécessaires pour recruter de nouveaux gérants.

*** à 4 voix contre, 1 abstention, 6 voix pour :**

- décide de suspendre les loyers de l'appartement et du commerce à compter du 1^{er} août et jusqu'au 31 octobre 2015.

Fait et délibéré les jours, mois et an que-dessus

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme

Le Maire,

Michelle DUTOUR

EXTRAIT DU REGISTRE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE D'ECHANDELYS

Séance du 5 Août 2015



L'an deux mil quinze et le cinq du mois d'Août à dix-huit heures, le Conseil municipal régulièrement convoqué en séance ordinaire le trente juillet s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michelle DUTOUR, Maire.

Présents : DUTOUR M., SIMONDET J.C., HEUX C., LASSAIGNE J.F., LEJEUNE D., SPADACCINI C., RECOQUE P., DUTOUR V., BERRARD E., VAN DEN BERG H.

Absents représentés : RENAUDIAS Y. représentée par RECOQUE Patrick

Absent : néant

Monsieur HEUX Christian a été désigné comme secrétaire

Objet : Organisation de la cantine scolaire et achat de matériel

Madame le Maire rappelle que la cantine scolaire a été transférée au Relais de la Fontaine, hors en prévision du départ des gérants, il conviendrait de revoir l'organisation de la cantine à compter de la rentrée scolaire 2015-2016. Plusieurs solutions ont été envisagées :

- Confection des repas par la cantine scolaire de l'école de Condat-lès-Montboissier.
- Confection des repas par le restaurant « Chez Marthe » de Condat-lès-Montboissier

En présence de certains conseillers municipaux, elle a rencontré Madame le Maire de Condat-lès-Montboissier. Dans le cadre du RPI, cette dernière a accepté le principe que l'employée chargée de la préparation des repas de l'école de Condat assure la confection des repas pour les élèves d'Echandelys. L'adjoint technique d'Echandelys chargée de la prise en charge des enfants assurera le transport de ces repas par l'intermédiaire d'une liaison chaude et froide. Pour ce faire, il conviendra d'acquérir le matériel nécessaire afin que ce transfert de nourriture se fasse dans le respect des règles sanitaires imposées par la réglementation.

Le coût des repas sera de 6,50 €.

Le coût du matériel s'élève à la somme approximative de 800 €. Il convient donc de prendre la décision modificative suivante :

- Article 2158-162 : - 800 €
- Article 2158-158 : + 800 €

Ouïe cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité des présents :

- Pour pallier au départ de la gérante du Relais de la Fontaine et dans le cadre du RPI, de confier la préparation des repas des élèves de l'école d'Echandelys à la cantine scolaire de Condat-lès-Montboissier.
- D'accepter le tarif de 6,50 € le repas.
- D'acquérir le matériel nécessaire pour assurer la liaison chaude et froide.
- De procéder au virement de crédit tel qu'énoncer ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an que-dessus

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme

Le Maire,

Michelle DUTOUR

**EXTRAIT DU REGISTRE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE D'ECHANDELYS**

Séance du 5 Août 2015



L'an deux mil quinze et le cinq du mois d'Août à dix-huit heures, le Conseil municipal régulièrement convoqué en séance ordinaire le trente juillet s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michelle DUTOUR, Maire.

Présents : DUTOUR M., SIMONDET J.C., HEUX C., LASSAIGNE J.F., LEJEUNE D., SPADACCINI C., RECOQUE P., DUTOUR V., BERRARD E., VAN DEN BERG H.

Absents représentés : RENAUDIAS Y. représentée par RECOQUE Patrick

Absent : néant

Monsieur HEUX Christian a été désigné comme secrétaire

Objet : PARTICIPATION POUR ATSEM ECOLE CONDAT

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'elle a reçu un courrier de Madame le Maire de Condat-lès-Montboissier l'informant que l'Education Nationale la met dans l'obligation de mettre à disposition une ATSEM en continu auprès du professeur et jusqu'au départ du transport scolaire. Elle se trouve donc dans l'obligation de recruter un agent sur la base d'un contrat de 35 heures hebdomadaire. Dans le cadre du RPI, elle sollicitera à partir du 1^{er} septembre une participation financière à hauteur de 50% de 20 heures, soit 10 heures.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents :

- Emet un avis favorable à la participation de la commune au salaire de l'ATSEM que la commune de Condat-lès-Montboissier se trouve dans l'obligation d'embaucher
- Accepte le principe d'une participation à hauteur de 50 % de 20 heures soit 10 heures, ce à compter du 1^{er} septembre 2015.
- Autorise Madame le Maire à signer la convention qui finalisera les conditions de cette participation.

Fait et délibéré les jours, mois et an que-dessus

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme

Le Maire,

Michelle DUTOUR

**EXTRAIT DU REGISTRE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE D'ECHANDELYS**

Séance du 5 Août 2015



L'an deux mil quinze et le cinq du mois d'Août à dix-huit heures, le Conseil municipal régulièrement convoqué en séance ordinaire le trente juillet s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michelle DUTOUR, Maire.

Présents : DUTOUR M., SIMONDET J.C., HEUX C., LASSAIGNE J.F., LEJEUNE D., SPADACCINI C., RECOQUE P., DUTOUR V., BERRARD E., VAN DEN BERG H.

Absents représentés : RENAUDIAS Y. représentée par RECOQUE Patrick

Absent : néant

Monsieur HEUX Christian a été désigné comme secrétaire

Objet : APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS DU SIVOM

Madame le Maire indique au Conseil municipal que le Conseil syndical du SIVOM d'Ambert réuni le 10 juin 2015 a adopté à l'unanimité les modifications des statuts du syndicat, à savoir :

- La prise en compte de notre nouvelle compétence liée à la mise en œuvre de la phase action du Contrat Territorial Dore Amont.
- La modification de la compétence obligatoire déchets après le transfert au VALTOM de la responsabilité du traitement.
- La mise à jour du contenu des compétences à l'adresse des collectivités membres.
- La modification de la composition du bureau article 8-2.
- La suppression de la compétence Insertion des gens du voyage.

Comme le prévoit le Code Général des Collectivités Territoriales, chaque collectivité dispose d'un délai de 3 mois à partir de cette notification pour faire délibérer son assemblée délibérante. A défaut de délibération dans ce délai, votre décision est réputée favorable.

Pour que ces modifications soient applicables, il importe que les communes et communautés de commune membres du SIVOM adoptent ces nouveaux statuts en termes identiques, sans rature, ni surcharge.

Sur rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Présente la délibération du SIVOM en date du 10 juin 2015 validant la modification du SIVOM d'Ambert,
- Adopte les nouveaux statuts du SIVOM d'Ambert,
- Charge Madame le Maire de l'ensemble des démarches nécessaires à la réalisation de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que-dessus

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme

Le Maire,

Michelle DUTOUR

**EXTRAIT DU REGISTRE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE D'ECHANDELYS**

Séance du 5 Août 2015



L'an deux mil quinze et le cinq du mois d'Août à dix-huit heures, le Conseil municipal régulièrement convoqué en séance ordinaire le trente juillet s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michelle DUTOUR, Maire.

Présents : DUTOUR M., SIMONDET J.C., HEUX C., LASSAIGNE J.F., LEJEUNE D., SPADACCINI C., RECOQUE P., DUTOUR V., BERRARD E., VAN DEN BERG H.

Absents représentés : RENAUDIAS Y. représentée par RECOQUE Patrick

Absent : néant

Monsieur HEUX Christian a été désigné comme secrétaire

Objet : DESIGNATION DES BENEFICIAIRES DE L'AFFOUAGE PAR FOYER

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que dans sa réunion du 13 juin il a établi la liste des membres des sections et précisé que la répartition de l'affouage se ferait par foyer. Il convient donc de désigner les chefs de famille qui seront bénéficiaires de l'affouage.

La liste s'établit comme suit :

Section BUISSON/FAUXPLANTA

CHEVARIN Jeanne
CHEVARIN Robert
GENESTIER Yvette
PAREYRE Marie-José
MEUNIER Jean-Philippe
MATUSSIÈRE Nicolas
TOURBET Cyril

Section du CLUEL

BOURG Gérard
BOURG Jean
BRAVARD Michelle
FOUGERE Jeanne
FARON Thomas
DUTOUR Jean

Section de CHABREYRAS

ECHALIER Lucien
ECHALIER Jean-Pierre
HERITIER Annie
VAN DEN BERG Wilhelmus
PONTHENIER Nicolas
FOIDART Isabelle

Section de COUPAT

PARROT Marinette
RECOQUE Patrick
RECOQUE Philippe

Section de DEUX-FRERES

BARRIERE Raymond
FAURE François
FAURE Pierre
HIBERTY Didier
PINTO Joëlle
PINTO Maria
PORADOWSKI Suzanne
NOEL André
CHARRETTE Serge
VEYRIERES Jean-Claude
BAUD Frédéric
DEIJN Marco

Section de FIOSSON

TONNELIER Jean-Claude
VIVAT Françoise
RECOQUE Jean-Pierre

Section de LABAT

DUTOUR Michelle
HEUX Patrick
FOIDART Claire
BESSON Claude
HEUX Christian
QUIQUANDON Pascal

Section de PAREL-FIOSSON

CHALIMBAUD Jean
BOYENVAL Marian
RENAUDIAS Guy
COUDERT Maurice
TONNELIER Jean-Claude
VIVAT Françoise
CORSINI Mireille
VIVAT Daniel
RECOQUE Jean-Pierre

Section de PAREL

CHALIMBAUD Jean
BOYENVAL Marian
RENAUDIAS Guy
COUDERT Maurice
CORSINI Mireille
VIVAT Daniel

Section de CHER

DARPOUX Pierre
RAVAUD Jean
FAYOLLE Paul

Section du MAS

BULTMANN Jan
DUTOUR Marcel
DUTOUR Roger
LENTINI Annie
ROUX Marthe
GROS Alain

Section de La FAYE

BOYER Gilles
MENUT Roger, Michel

**Fait et délibéré les jours, mois et an que-dessus
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme
Le Maire,
Michelle DUTOUR**

**EXTRAIT DU REGISTRE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE D'ECHANDELYS**

Séance du 5 Août 2015

∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞

L'an deux mil quinze et le cinq du mois d'Août à dix-huit heures, le Conseil municipal régulièrement convoqué en séance ordinaire le trente juillet s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michelle DUTOUR, Maire.

Présents : DUTOUR M., SIMONDET J.C., HEUX C., LASSAIGNE J.F., LEJEUNE D., SPADACCINI C., RECOQUE P., DUTOUR V., BERRARD E., VAN DEN BERG H.

Absents représentés : RENAUDIAS Y. représentée par RECOQUE Patrick

Absent : néant

Monsieur HEUX Christian a été désigné comme secrétaire

Objet : DON DE TERRAIN DE MME MAZAIRAT

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'elle a reçu un courrier de Madame MAZAIRAT née SIMONDET Mireille l'informant qu'elle souhaite céder à titre gratuit à la commune sa parcelle cadastrée section AB 61 lieu-dit « les Pinatelles » d'une contenance de 922 m².

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité des présents :

- D'accepter la proposition de MME MAZAIRAT et d'acquérir à titre gratuit la parcelle AB 61 sise au lieu-dit les pinatelles d'une contenance de 922 m².
- De préciser que cette vente se fera par acte administratif.
- De désigner Monsieur Jean-Claude SIMONDET, 1^{ère} adjoint comme signataire de l'acte, Madame le Maire en étant la rédactrice.
- Pour les besoins du calcul du salaire du conservateur des hypothèques d'évaluer cette parcelle à la somme de 50,00 €.
- Demande l'exonération des frais d'enregistrement au titre de l'article 1042 du Code Général des Impôts.

Fait et délibéré les jours, mois et an que-dessus

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme

Le Maire,

Michelle DUTOUR

**EXTRAIT DU REGISTRE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE D'ECHANDELYS**

Séance du 5 Août 2015

∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞

L'an deux mil quinze et le cinq du mois d'Août à dix-huit heures, le Conseil municipal régulièrement convoqué en séance ordinaire le trente juillet s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michelle DUTOUR, Maire.

Présents : DUTOUR M., SIMONDET J.C., HEUX C., LASSAIGNE J.F., LEJEUNE D., SPADACCINI C., RECOQUE P., DUTOUR V., BERRARD E., VAN DEN BERG H.

Absents représentés : RENAUDIAS Y. représentée par RECOQUE Patrick

Absent : néant

Monsieur HEUX Christian a été désigné comme secrétaire

Objet : SUPPRESSION DU POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2^{ème} CLASSE ET CREATION POSTE ADJOINT TECHNIQUE DE 1^{ère} CLASSE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis du Comité technique Paritaire du 11 juin 2015,

Considérant que dans le cadre de l'évolution de carrières des agents titulaires de la fonction publique territoriale, il est nécessaire d'une part de créer un poste d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe à temps non complet, 32 heures de travail hebdomadaire.

Tout en supprimant parallèlement un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet, 32 heures par semaine.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité des présents de supprimer et de créer les postes décrits ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an que-dessus

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme

Le Maire,

Michelle DUTOUR